

CONTRATS DE TRAVAIL ET GESTION DES CONTRACTUELS DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Objectifs

Maîtriser la législation et la réglementation relatives aux contrats de travail à durée déterminée et indéterminée

Programme

Introduction

Les différents types de contractuels

- Les contractuels de droit privé (CAE, apprentissage)
- Les contractuels de droit public
 - CDD et CDI

La vie du contrat

- Formation des contrats de travail
 - Les cas de recours aux contrats de travail
 - Les conditions de validité des contrats
- L'exécution des contrats de travail
 - Durée du contrat
 - Période d'essai
 - Droits et obligations de l'employeur
 - Droits et obligations du salarié
 - La rémunération
 - Le régime disciplinaire
- La fin du contrat de travail
 - Les causes
 - Les effets
 - Le contentieux des contrats

Public

Cadres et agents en fonction dans les services des ressources humaines

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques
Exposé interactif avec les participants faisant appel à leurs connaissances et expériences
Exercices d'application

Intervenant

Directeur d'hôpital

Sanction de la formation

Attestation individuelle de fin de formation

Modalités de formation

intra-établissement

Étude de faisabilité sur demande

inter sur BORDEAUX

2 jours, 12 heures
① 04 et 05 décembre

685 € par participant

Contact

05-56-24-49-39
info@apdhes.fr

Référence

5.3.3

Madame Monsieur

Nom d'usage :

Nom de famille :

Prénom :

Fonction :

Le cas échéant : n° ADELI : n° RPPS :

Service :

Numéro de tél. : Numéro de Fax. :

E-mail :

ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR :

Adresse complète :

RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE :

Tél. : Fax :

E-mail (adresse à laquelle sera adressé l'accusé de réception de l'inscription) :

Désire participer à la formation suivante

Intitulé de l'action :

Date(s) de l'action :

Coût pédagogique : _____ Euros par participant
pris en charge par OPCA Budget de l'établissement le participant

APDHES-Centre Pierre Veaux se réserve le droit de reporter à des dates ultérieures ou d'annuler l'action de formation dans le cas où le groupe constitué serait inférieur à 8 stagiaires

Toute annulation peut être faite, sans frais, par le bénéficiaire, si elle parvient par écrit à APDHES Centre Pierre Veaux au moins 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation.

Sauf cas de force majeure reconnue par APDHES Centre Pierre Veaux, pour toute annulation faite par le bénéficiaire moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, APDHES Centre Pierre Veaux facturera un dédit de 25 % des frais de formation, montant non imputable par le bénéficiaire à la contribution financière obligatoire de formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation sont dus en totalité. Il demeure possible de remplacer le stagiaire se désistant par une personne ayant le même profil et le même besoin de formation.

Date et signature

(nom, qualité du signataire) :